

2014/6308 - ATTRIBUTION EXCEPTIONNELLE D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION SAINT-BERNARD GESTIONNAIRE DES CRECHES VAUCANSON, MELBA ET BOULEVARD, DONT LE SIEGE EST SITUE 171 BOULEVARD DE LA CROIX-ROUSSE A LYON 4E (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2014 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Saint-Bernard gère trois équipements de Petite Enfance à Lyon pour une capacité totale de 144 places d'accueil réparties comme suit :

- Boulevard (4^e arrondissement) : 56 places, du lundi au vendredi de 7 h 00 à 18 h 30 ;
- Melba (4^e arrondissement) : 57 places, dont 35 en accueil collectif et 22 en accueil familial, du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h 00 ;
- Vaucanson (1^{er} arrondissement) : 31 places, du lundi au vendredi de 7 h 00 à 18 h 30.

Ces trois Equipements d'Accueil du Jeune Enfant, installés dans des locaux mis à disposition par la Ville de Lyon, contribuent au renforcement du dispositif d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dans les 1^{er} et 4^e arrondissements. L'Association Saint-Bernard coopère ainsi à la politique de la Ville de Lyon relative à la Petite Enfance et démontre le caractère d'intérêt général de ce service rendu aux Lyonnais.

Dans le cadre du dernier contrôle de leur activité par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, financeur des établissements Petite Enfance, plusieurs difficultés ont été soulevées concernant la fiabilité de leur matériel informatique. La réponse à apporter nécessite la modernisation du traitement informatisé des données, par l'acquisition et la mise en place :

- d'un logiciel de gestion Petite Enfance « Noé » : en effet, celui utilisé actuellement ne permet plus de répondre aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône ;
- d'une connexion internet leur permettant de travailler sur plusieurs postes informatiques simultanément et en toute sécurité ;
- de trois lecteurs de badges et de 300 badges qui permettront d'enregistrer précisément les heures d'arrivée et de départ des enfants, sécurisant ainsi la facturation.

Le budget global pour ce matériel informatique s'élève à 9 787,43 €. Elle sollicite donc l'aide de la Ville pour l'octroi d'une subvention de 4 000 €, afin de lui permettre la poursuite de ses activités dans de meilleures

conditions de travail et répondre aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. »

Vu ladite convention ;

Vu les avis émis par les Conseils des 1^{er} et 4^e arrondissements ;

Oùï l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1- Une subvention exceptionnelle d'investissement de 4 000 €, au titre de l'exercice 2014, est allouée à l'Association Saint-Bernard, afin de lui permettre la poursuite de ses activités dans de meilleures conditions de travail et répondre aux exigences de la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône.

2- La convention d'application susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Saint-Bernard est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La subvention d'investissement sera prélevée sur l'enveloppe « subvention d'équipement aux associations achats et petits travaux », imputée à l'article 20421, fonction 64, du budget 2014.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL